

1. CONDITIONS D'ADMISSION DES ORGANISATIONS MEMBRES

Le Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SPONG) est le premier collectif des ONG regroupant en 2020, plus de 250 structures membres constitué d'ONG nationales et internationales et des Associations de développement. L'adhésion au SPONG est ouverte à toute ONG et Association de Développement exerçant des activités au Burkina Faso et qui remplit les conditions suivantes :

- Avoir une représentation au Burkina Faso ;
- Avoir une reconnaissance juridique ;
- Etre une organisation de droit privé et apolitique ;
- Mener des actions de développement au Burkina depuis au moins deux ans.
- Etre parrainée par une ONG ou Association de développement déjà membre du SPONG.

2- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ADHESION

Le candidat à l'adhésion doit déposer au secrétariat du SPONG un dossier de demande d'adhésion composé de :

- Une lettre de demande d'adhésion adressée à la Présidente du Conseil d'Administration du SPONG
- Une lettre de parrainage du candidat par une ONG/AD déjà membre du SPONG et à jour de ces cotisations
- Les documents juridiques de l'ONG/AD (Statuts et règlements intérieurs, Récépissé et Conventions)
- Les rapports d'activités des deux dernières années de l'ONG/AD
- Les rapports financiers des deux dernières années de l'ONG/AD

3-PROCEDURE D'ADMISSION

Après réception de votre dossier au secrétariat et validation des pièces constitutives, il est soumis au Conseil d'administration qui la présente à l'Assemblée Générale avec un avis motivé. L'admission est prononcée par l'Assemblée Générale, après un vote des membres présents ou représentés, à jours de leurs cotisations au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Après acceptation de votre dossier, pour l'admission effective, vous devez payer procédé au paiement de :

- ✓ Droits d'adhésion : soixante mille Francs CFA (60 000 FCFA)
- ✓ Cotisation annuelle :
 - ❖ 75 000 F CFA ONG/AD ayant un budget inférieur ou égal à 24 990 000 F
 - ❖ 125 000 F CFA /ONG/AD ayant un budget compris entre 24 990 000 F et 99 999 000 F
 - ❖ 250 000 F CFA / ONG ayant un budget supérieur ou égal à 100 000 000 F

Texte à mettre en pieds de page

Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales

01 BP 131 Ouagadougou 01 Téléphone (226) 25 47 35 66 /70 92 48 14 /75 05 68 53

Email : spong.ouaga@gmail.com

Siège social : Ouaga 2000 derrière le Ministère de l'agriculture